

FILIERE CIDRICOLE DES PAYS DE LA LOIRE



LE CIDRE EN PAYS DE LA LOIRE

Avec 17% de la production nationale de pommes à cidre, notre région est en 3^{ème} position derrière la Basse-Normandie (39%) et la Bretagne (19%).

La production se concentre dans le nord ligérien : en Mayenne, en Sarthe, dans le nord-ouest du Maine et Loire (le segréen) et dans le nord de la Loire Atlantique.



Une centaine de producteurs exploitent environ 1 200 ha. On trouve plusieurs profils de producteurs :

Certains sont producteurs fermiers (on en compte une vingtaine) : ils produisent leurs propres pommes à cidre et les transforment sur leur exploitation. Ils produisent un cidre fermier qu'ils se chargent de commercialiser.

Les autres sont des producteurs livreurs : Ils produisent des pommes à cidre qu'ils livrent aux cidreries pour qu'elles produisent des cidres de marque. Ces producteurs sont en contrat avec la cidrerie.

En moyenne, la région produit 39 000 t de pommes à cidre par an.

LE CIDRE EN FRANCE

La France est le 1er pays producteurs de Fruits à Cidre au monde. Le pays compte 8 500 ha de vergers cidricoles. Chaque année, il est récolté, en moyenne, 235 000 t de pommes à cidre en France. Ces pommes sont toutes destinées à être transformées en cidre, jus, concentré ou vinaigre.

En France, 1,6 million d'hectolitres de cidre sont conditionnés et commercialisés chaque année. Les Français consomment en moyenne un peu moins de 2 litres de cidre par personne et par an. Cette consommation reste occasionnelle et très marquée par des pics à la chandeleur et l'épiphanie.

Le cidre est vendu principalement via la Grande distribution (pour 70 %) et 30 % en circuit consommation hors domicile (cafés, restaurants, crêperies...).

LE VERGER CIDRICOLE

C'est un verger appelé VERGER BASSE TIGE ou verger spécialisé. L'exploitant bénéficie d'un contrat avec une coopérative ou une cidrerie qui l'engage à livrer ses récoltes sur une longue durée (au moins 15 ans) et qui lui assure un prix minimum à la tonne.



En règle générale, la production cidricole d'une exploitation est souvent couplée avec une autre production (céréales, élevage...) mais il y a de plus en plus de cas de spécialisation où le verger constitue le revenu unique ou majoritaire de l'exploitation. Il faut au minimum 5ha pour en faire un atelier viable. 20ha permettent de tirer un revenu pour une personne.

Il existe plus d'un millier de variété de pommes à cidre, une douzaine se retrouve en majorité sur l'ensemble des exploitations.

Les variétés cidricoles se répartissent en 4 grandes catégories : Les variétés DOUCES, Les variétés DOUCES-AMERES, les variétés AMERES et les variétés ACIDULEES.

La plantation d'un verger Basse tige compte en moyenne 750 arbres par Hectare. La production nécessite un palissage sur 2 voire 3 fils pour certaines variétés. L'inter-rang est engazonné. Un verger Basse tige produira ses premières pommes à partir de la 3^{ème} année. Il aura sa première « vraie » récolte en 5^{ème} année.



Une plantation de verger coûte entre 10 000€ et 15 000€/ha. Comme la production ne démarre que 3 ans plus tard, il faut tenir compte de ce besoin de trésorerie lors de l'élaboration du projet de plantation

Une grande campagne de plantation a eu lieu fin des années 80 début des années 90. Depuis 10 ans, des plans d'adaptation du verger cidricole, soutenus financièrement par France Agrimer ont permis une rénovation et un développement des vergers cidricoles.

LES SIGNES DE QUALITE

La filière cidricole des Pays de la Loire est dotée de 2 signes de qualité propre à son territoire:

- **L'AOC^(*) Pommeau du Maine.**

Le Pommeau du Maine est un apéritif élaboré par les producteurs transformateurs. Il est issu du mutage d'un moût de pomme et de Fine du Maine (Eau-de-vie de cidre). Le Pommeau du Maine a été reconnu en AOC en 2009. Cette appellation est portée par le Syndicat des producteurs fermiers du Maine. Elle englobe 141 communes de la Mayenne et du Segréen



- **L'AOC^(*) Fine du Maine**

L'eau-de-vie de Cidre du Maine appelé Fine du Maine, vient de recevoir l'approbation du comité nationale de l'INAO pour l'obtention de l'AOC. La parution officielle est attendue pour la fin de l'année 2014. C'est également le Syndicat des producteurs fermiers qui porte et défend cette appellation. La zone géographique couverte est identique à celle du Pommeau du Maine.

Mais elle bénéficie également par sa position proche de la Bretagne et de la Normandie de 4 signes de qualité supplémentaires :

- **L'IGP^(*) Bretagne**

Validée en 2000, cette IGP Cidre de Bretagne définit, entre autres, la zone géographique d'où proviennent les pommes à cidre pouvant entrer dans la fabrication du « Cidre Breton » ou « Cidre de Bretagne ».

Jusqu'alors, cette zone incluait toutes les communes à l'ouest de la rivière Mayenne et au Nord de la Loire.

Il est prévu prochainement un agrandissement de cette IGP Bretagne sur l'ensemble du département de la Mayenne.



- **L'IGP^(*) Normandie**

Cette appellation a été validée dans la même période que pour la Bretagne. Elle détermine également une zone de production pour les pommes à cidre entrant dans la fabrication du « cidre Normand » ou « Cidre de Normandie ». Six cantons du nord Mayenne et 5 du nord Sarthe sont concernés par cette identification.

- **L'AOC Calvados et l'AOC Pommeau de Normandie**

Les six cantons du nord de la Mayenne sont également intégrés à la zone géographique de production bénéficiant du cahier des charges : AOC Calvados (eau-de-vie de Cidre) et AOC Pommeau de Normandie (Apéritif).

AOC = Appellation d'Origine Contrôlée
IGP = Indication Géographique Protégée

 A. P. C. M.	Contact : Sophie BELIN APPCM 9 rue André Brouard CS 70510 49105 ANGERS cedex 2 02 41 18 60 53 / 06 08 87 96 04 Sophie.belin@pl.chambagri.fr
--	---